



Décision d'attribution de bourse d'excellence de master

Dans le cadre du Labex *PERSYVAL-Lab*, financé par l'Etat et géré par l'Agence Nationale de la Recherche, action Laboratoire d'Excellence, la commission de sélection, ayant statué sur critères sociaux et d'excellence dans sa séance du 31 mai 2013, a décidé que :

M. Van Vuong TRINH, étudiant inscrit en Master MiSCIT (Master in Systems, Control & IT) (co-habilitation UJF-Grenoble INP) au titre de l'année universitaire 2013-2014, bénéficie d'une bourse d'excellence de master d'un montant de 8 000 €.

Ce montant inclut la gratification de stage master de 5 mois en 2014 pour 2 180.25 € (5 x 436,05 € – tarif minimum Urssaf).

Le versement de la bourse sera effectué par dixième sur les crédits de fonctionnement gérés par le Centre financier CF991_PERSYV/convention C4941 de l'UB RECHERCHE :

•	30 septembre	800	€
•	30 octobre	800	€
•	30 novembre	800	€
•	30 décembre	800	€
•	30 janvier	800	€
•	27 février	800	€
•	30 mars	800	€
•	30 avril	800	€
•	30 mai	800	€
	30 juin	800	€

Fait à Grenoble, le 24/06/2013 Responsable du labex *PERSYVAL-Lab*

Marie-Christine ROUSSET Responsable scientifique PERSYVAL-Lab